

**MC/2011**

**Original: anglais  
8 novembre 2000**

**QUATRE-VINGTIEME SESSION**

---

**DEMANDE DE REPRESENTATION  
EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR  
LE COMITE CONSULTATIF JURIDIQUE AFRO-ASIATIQUE (AALCC)**

DEMANDE DE REPRESENTATION  
EN QUALITE D'OBSERVATEUR SOUMISE PAR  
LE COMITE CONSULTATIF JURIDIQUE AFRO-ASIATIQUE (AALCC)

1. Dans une lettre datée du 17 octobre 2000, dont une copie est jointe en annexe I, le Secrétaire général du Comité consultatif juridique afro-asiatique a introduit, au nom de l'AALCC, une demande officielle visant à l'obtention du statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM. La réponse du Directeur général, en date du 27 octobre 2000, est jointe en annexe II. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingtième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui prévoit que le Conseil peut, à leur demande, admettre à ses réunions des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines, en qualité d'observateurs.
7. Si le Conseil en décide ainsi, l'AALCC figurera sur la liste des organisations internationales gouvernementales incluses au paragraphe 2 a) de la Résolution No. 753 (LVIII).
8. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil lorsque cette question appellera une décision.

Annexe I

LETTRE DU 17 OCTOBRE 2000 ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL  
DU COMITE CONSULTATIF JURIDIQUE AFRO-ASIATIQUE (AALCC)  
AU DIRECTEUR GENERAL  
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir et l'honneur de vous confirmer ce que j'ai déjà dit aux délégations des Etats membres ayant entendu votre exposé, à savoir que la signature de l'Accord de coopération entre l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Comité consultatif juridique afro-asiatique (AALCC), le 6 octobre, marquait le début d'un partenariat efficace entre nos deux organisations. Les programmes et activités de l'OIM dans le domaine de la migration revêtent un grand intérêt pour l'AALCC et nous souhaiterions nouer des relations plus étroites avec votre organisation.

L'AALCC est une organisation intergouvernementale qui compte aujourd'hui quarante-cinq Etats membres d'Asie et d'Afrique. Ses activités tendent à en faire un forum efficace de coopération afro-asiatique sur quelques-unes des questions majeures dont l'Organisation des Nations Unies est saisie, de même que dans les domaines du droit humanitaire et des relations économiques. Parmi les questions majeures auxquelles l'humanité est aujourd'hui confrontée figure le déplacement de millions de personnes, mues par des raisons sociales, politiques et économiques. Comme l'ampleur de ce problème est particulièrement grande en Asie et en Afrique, cela renforce d'autant la détermination du Comité à inscrire la question des réfugiés et des personnes déplacées à son ordre du jour.

Au cours des cinq dernières années, l'AALCC a participé activement au débat sur le thème de la "Protection juridique des travailleurs migrants". Au vu de l'importance que revêtent désormais les questions de migration, nous avons entrepris de rédiger une législation type portant sur "la protection des droits des migrants", ou un accord entre les Etats membres de l'AALCC. Je n'ai aucun doute que la coopération avec votre organisation nous aidera à traiter ces questions, parmi d'autres, de manière approfondie.

L'AALCC souhaite prendre part aux travaux de l'Organisation internationale pour les migrations et je vous saurais gré de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour soumettre au Conseil sa requête d'admission en qualité d'observateur aux réunions de votre estimée organisation.

[Formule de politesse]

Annexe II

LETTRE DU 27 OCTOBRE 2000 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE  
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS  
AU SECRETAIRE GENERAL  
DU COMITE CONSULTATIF JURIDIQUE AFRO-ASIATIQUE (AALCC)

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 octobre 2000, par laquelle vous me faites part du souhait du Comité consultatif juridique afro-asiatique AALCC) d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Nous apprécions comme il se doit la coopération croissante entre les deux organisations, comme en atteste la signature récente d'un accord de coopération entre l'OIM et l'AALCC, et en conséquence, nous pouvons vous assurer que les dispositions nécessaires seront prises pour que votre requête soit inscrite à l'ordre du jour de la quatre-vingtième session du Conseil de l'OIM, qui doit se tenir à Genève les 28 et 29 novembre 2000.

Un document approprié présentant formellement votre demande sera transmis sous peu à l'ensemble des Etats Membres et des observateurs. Je ne manquerai pas de vous en faire parvenir un exemplaire, avec les ultimes détails et précisions concernant les questions de procédures relatives à la session du Conseil.

Permettez-moi de vous dire que c'est avec grand plaisir que j'ai reçu cette requête. C'est pourquoi je tiens à vous exprimer ma profonde satisfaction à la perspective des liens plus étroits qui vont pouvoir se nouer entre nos deux organisations.

[Formule de politesse]